

## CONVENTION DE PARTENARIAT



Entre les soussignées,

Association des **Professeurs d'Histoire et de Géographie de France**, dont le sigle est **APHG** et fondée le **1<sup>er</sup> novembre 1910**.

Siège social : 98 rue Montmartre BP 6541 – 75065 Paris.

Représentée par Monsieur **Franck COLLARD**, Président dûment habilité à l'effet des présentes,  
D'une part,

L'Association **Jeunes Femmes Algériennes** dont le sigle est **JMFA** et créée le **27 mars 2022**.

Siège social : 21 rue du pont d'Argenteuil, 92230 Gennevilliers.

Représentée par Monsieur **Yoann SPORTOUCH**, Président dûment habilité à l'effet des présentes,  
D'autre part,

Considérant les liens historiques entre la France et l'Algérie ;

Considérant la nécessité de développer et de dispenser des actions pédagogiques et culturelles en lien avec cette histoire dans un cadre scolaire fidèle aux valeurs républicaines ;

Considérant les relations harmonieuses établies entre l'APHG et l'association JMFA ;

Il est décidé entre les deux associations de partager et d'échanger, les expériences, les connaissances et les informations pour rester dans la dynamique de la discipline Histoire et Géographie dans l'optique de la création d'un concours scolaire relatif à l'histoire de la guerre d'Algérie.

### Article 1

Les deux Associations communiqueront régulièrement sur leurs activités et projets relatifs à la création d'un concours scolaire promouvant l'histoire de la guerre d'Algérie.

### Article 2

Les deux associations s'unissent pour la création d'un concours scolaire de l'histoire de la guerre d'Algérie selon les conditions suivantes :

- JMFA propose la création de ce concours et l'APHG soutient cette démarche,
- L'APHG est vecteur de diffusion car les valeurs portées par ce concours et son potentiel de formation des professeurs rejoint ses missions,
- L'APHG ne peut pas financer cette action : c'est JMFA qui doit aller chercher les subventions pour créer ce concours scolaire,

- JMFA s'engage à citer l'APHG comme partenaire dans ses démarches de création de ce concours,
- Le comité pédagogique en charge de l'organisation du concours est désigné par l'APHG.

### **Article 3**

L'APHG offre son réseau et joue le rôle de facilitateur afin d'aider JMFA dans ses démarches de création de ce concours. L'APHG n'apporte pas de soutien financier à JMFA.

### **Article 4**

Elles organiseront des rencontres périodiques :

- D'une part institutionnelles : participation de délégation de chaque association à l'assemblée annuelle de l'autre, dans la mesure du possible.
- D'autre part par la formation des enseignants par des visites-découvertes de sites historiques et géographiques en France comme en Algérie ; et par l'organisation de colloques et excursions.

### **Article 5**

L'association JMFA s'efforcera de créer les conditions favorables aux membres de l'APHG dans les voyages d'études et de recherches ainsi que les visites-découvertes des musées et des lieux mémoriels sans soutien financier.

### **Article 6**

L'APHG s'efforcera de créer les conditions favorables aux membres de l'association JMFA dans les voyages d'études et de recherches ainsi que les visites-découvertes en France sans soutien financier.

### **Article 7**

L'APHG, compte tenu de sa longue et riche expérience de plus d'un siècle sur le terrain, accompagnera l'association JMFA dans la mobilisation d'intervenants (témoins et historiens), dans l'organisation de conférences et dans la recherche :

- de documents pédagogiques (Revue, ouvrages...),
- de supports didactiques (Cartes...)
- de supports numériques (matériel informatique dans le cadre du projet : Un Enseignant/Un ordinateur).
- de bourses d'études pour le perfectionnement et la formation continue des Enseignants.
- de la mise en place d'une unité de production d'œuvres d'histoire et de géographie à l'instar de ce qui se fait déjà à l'APHG,

### **Article 8**

JMFA et l'APHG pourront organiser tout type d'action promouvant l'expérimentation du concours scolaire, le lien historique et culturel entre la France et l'Algérie, et renforçant le présent partenariat.

### **Article 9**

Les deux Associations conjugueront leurs efforts pour le développement pluriannuel du **concours scolaire** regroupant les Enseignants d'Histoire et Géographie.

**Article 9**

L'association JMFA et l'APHG mutualiseront leurs efforts pour la pérennisation de leur partenariat.

*Fait à Paris, le .....2022*

**Pour l'APHG**

**Pour la JMFA**

Le Président,  
***Franck COLLARD***

Le Président,  
***Yoann SPORTOUCH***



*Yoann SPORTOUCH*